

ÉDITION SPÉCIALE ENVIRONNEMENT


 The background image for the special edition is a close-up photograph of a hand holding a single, vibrant green leaf. The hand is positioned at the bottom, with fingers slightly curled to support the leaf. The leaf is bright green with clear vein patterns. The background is a soft-focus green, suggesting a natural, outdoor setting.

La RSE, un concept incontournable | [P.02](#)

Actualités juridiques | [P.05](#)

- Un pas de plus vers le changement : inclusion de clauses socio-environnementales dans les marchés publics
- Augmentation volontaire de l'indemnité vélo et crédit d'impôt : ce qu'il faut savoir

Actualités européennes | [P.09](#)

- Obligation de publier des informations en matière de durabilité
- Blocage de la législation européenne sur le devoir de vigilance

Le numérique responsable | [P.11](#)

La CODEF ne manque pas d'ErE :
4 journées de formations | [P.13](#)

Actualités des partenaires | [P.14](#)

Planning des formations
du 1^{er} semestre 2024 | [P.16](#)

Actualités diverses | [P.17](#)

- Passez à la Décarbon'Action !
- GreenTech Forum Brussels, the new Tech & Sustainability event

Actualités CODEF | [P.18](#)

- Invitation à l'Assemblée générale ordinaire de la CODEF le 19/06/2024
- Save the date : le 26 septembre 2024, la CODEF ne manque pas d'ErE

Nos membres engagés
dans l'environnement | [P.19](#)

LA RSE, UN CONCEPT INCONTOURNABLE



La Commission Européenne définit la responsabilité sociale des entreprises (RSE) comme « l'intégration volontaire de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. » Autrement dit, les entreprises sont encouragées à contribuer à une économie régénératrice qui prend en compte les risques sociaux et environnementaux autant que les risques financiers.

Nous nous focalisons ici sur les risques environnementaux, bien que la RSE englobe également des aspects sociaux et économique.

Les dernières années ont mis en évidence la complexité et l'instabilité croissante de notre environnement, marqué par des événements tels que la pandémie de COVID-19, les inondations et la crise énergétique. Dans ce contexte, les risques pour les organisations sont plus nombreux et plus variés que jamais. En intégrant une stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE),

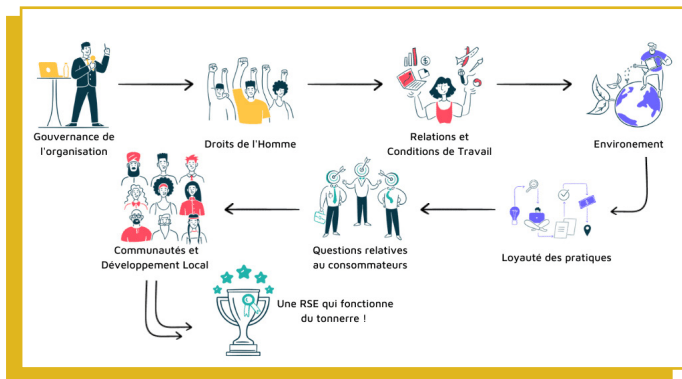
votre organisation renforcera sa résilience face à ces changements et contribuera à façonner un avenir plus durable.

Quel est le cadre de la RSE ?

La RSE reste un concept sans fondement légal clair dans la législation belge. Cela-étant dit, au travers des différents engagements internationaux pris par la Belgique visant à promouvoir le développement durable à l'échelle mondiale. À travers par exemple : sa participation aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, à l'Accord de Paris sur le Climat, à la Stratégie Europe 2020 et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Belgique s'est engagée à lutter contre le changement climatique notamment.

Nous avons en Belgique la COMMISSION INTER-DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CIDD) qui a pour mission principale de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Actuellement, au niveau européen, la norme ISO 26 000 qui est non-contraignante définit les lignes directrices pour les organisations, quelles que soient leur taille, localisation ou secteur d'activité, qui cherchent à avoir un comportement socialement et environnementalement responsable qui se structure autour de 7 thématiques centrales :



Quelle est l'urgence à la démarche RSE environnemental ?

Même si les ASBL ne sont pas tenues d'appliquer la RSE, certaines obligations sont de plus en plus imposées par les administrations dans le cadre des appels à projets. En effet, les accords internationaux poussent les administrations à inclure dans leurs appels à projets des exigences en matière de RSE d'autant plus lorsque ceux-ci sont subventionnés par l'UE. Cela signifie que, outre l'engagement moral, il devient également stratégique pour les ASBL de mettre en place des pratiques responsables.

Par exemple, l'appel à projets «2022 Wallonie – Assistance digitale à domicile» lancé par la région wallonne, auquel la CODEF a répondu avec le projet AiDiDom. Celui-ci, exige que chaque dépense soit conforme notamment aux principes issus du développement durable, à la protection et l'amélioration de l'environnement, aux principes de « pollueur-payeur » et du « Do No Significant Harm » (DNSH).

Nous anticipons également une évolution significative dans la manière dont les pouvoirs publics soutiennent les ASBL. Il devient de plus en plus clair que les subventions seront orientées préférentiellement vers les ASBL qui ont intégré une stratégie de RSE.

Quels sont les bénéfices d'enclencher une démarche RSE ?

- **Renforcer la confiance des parties prenantes** : Vos partenaires et/ou bénéficiaires qui attachent de l'importance à la responsabilité sociétale des entreprises, pourraient choisir de ne plus faire appel à votre ASBL si vous ne mettez pas en place des actions concrètes en matière de RSE et donc s'orienter vers une autre ASBL partageant la même vision environnementale.
- **Donner une bonne image et visibilité à votre association** : La RSE profite à la réputation et à l'image de votre ASBL.
- **Impliquer vos travailleurs** : Le citoyen en générale se sent de plus en plus concerné par les enjeux environnementaux. Dès lors, il y a de fortes chances que vos travailleurs soient plus sensibles aux valeurs véhiculées par votre ASBL. Les rendre acteurs de la démarche et pas seulement spectateurs permettront de renforcer leur implication.
- **Accès à des financements** : les pouvoirs publics sont en train de renforcer les critères de financement pour favoriser les organisations qui démontrent un engagement sérieux envers les objectifs environnementaux et sociaux. Cela signifie que les ASBL avec une stratégie de RSE bien définie seront mieux placées pour obtenir des financements.

Comment intégrer une stratégie RSE de votre organisation ?

Il n'y a pas un modèle à suivre, chaque organisation s'approprie différemment le concept en instaurant des mesures adaptées à son échelle. Pour initier la démarche :

1. Faire un diagnostic d'évaluer les impacts de son organisation afin de définir un plan d'action. Cette évolution vous permettra de mettre en lumière ce qui fonctionne déjà dans votre organisation, les points vous tiennent à cœur mais dont la mise en application doit évoluer, et évaluer les impacts sociaux, environnementaux et économiques où vous pouvez avoir le plus d'impact. [Le DIAG RSE ONLINE](#) ainsi que le [SDGS évaluation RSE](#) sont des outils mis à votre disposition pour vous aider à réaliser un état des lieux sur vos pratiques en matière de RSE.



les évolutions futures. En outre, en mettant en place ces initiatives de RSE, votre ASBL améliore sa position pour saisir de nouvelles opportunités de financement. Agir de manière responsable sur le plan environnemental, permet aussi de renforcer la réputation et la crédibilité de votre ASBL auprès de ses membres, de ses partenaires et du grand public.

2. Désigner un responsable RSE qui va piloter et suivre de près les avancements de la démarche RSE. Lui permettre de suivre une formation RSE afin de le partager et le développer en interne.
3. Communiquer sur sa stratégie à ses travailleurs et ses parties prenantes afin d'impliquer tout le monde et enclencher une dynamique collaborative.

Quelques exemples d'initiatives qui peuvent être mises en place pour promouvoir la durabilité.

Analyse des impacts de son organisation et adoption de pratiques éco-responsables (démarche zéro déchet, produits de nettoyage durable, cantine écoresponsable, papier toilette recyclé, numérique responsable, diminuer sa consommation d'énergie (lampe LED, éteindre les ordinateurs et le wifi la nuit, renforcer l'isolation, contrats d'énergie 100% vert, préservation des espaces naturels et de la biodiversité (maison pour insectes, eau et nourriture pour oiseaux, autocollant sur les grandes fenêtres pour éviter le crash d'oiseaux, plantes dépolluantes, écoconception des fournitures du bureau, reconditionnement de l'électro).

En conclusion :

Les défis environnementaux tels que le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont des réalités auxquelles nous devons tous faire face. En intégrant la RSE à votre ASBL, non seulement, vous contribuez à limiter l'empreinte écologique de votre organisation, mais vous participez également à la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. De plus, vous vous préparez à affronter les défis à long terme, en renforçant la résilience de votre organisation et en anticipant

Pour aller plus loin :

Vous pouvez retrouver les 17 Sustainable Development Goals (en français Objectifs de Développement Durable (ODD)) pour les entreprises wallonnes sur sdgs-entreprise.be avec des exemples pour chacun des 17 objectifs de développement durable triés soit par secteur soit par postes. De quoi vous donner pleins d'idées pour vous lancer.

L'équipe de la CODEF

Les petits déjeuners de la CODEF

La CODEF lance un nouveau format : Les petits déjeuners thématiques. Venez aborder dans la convivialité d'un petit déjeuner un sujet d'actualité qui vous concerne directement avec un expert. Envie d'approfondir la question de la RSE ? Rejoignez-nous au premier petit déjeuner thématique de la CODEF !

CODEF
PETIT DEJEUNER RSE

Valérie Géron (Posivite Impact)

YUST : salle de conférence Wham

Lundi 3 juin de 8h à 10h

Cliquez ici

**GRATUIT MAIS RÉSERVÉ
AUX MEMBRES DE LA CODEF**

UN PAS DE PLUS VERS LE CHANGEMENT : INCLUSION DE CLAUSES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS



Saviez-vous que vous pouviez intégrer des critères en faveur de l'environnement ou de l'inclusion sociale dans vos marchés publics ?

Dans un contexte de développement durable, l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics devient une pratique de plus en plus courante en Belgique. Pour les ASBL qui répondent à des appels d'offres ou qui organisent eux-mêmes des marchés publics, comprendre et appliquer ces clauses est essentiel pour favoriser une responsabilité sociale et environnementale accrue.

Nous vous donnons des idées de critères à intégrer pour maîtriser pleinement cet outil puissant qui est entre vos mains et construire un avenir plus juste et durable.

Quelques définitions

Rappelons rapidement, que **les marchés publics** sont des contrats soumis à des règles particulières où le consommateur, voulant acquérir un bien, un service ou une fourniture, est un pouvoir public (ou une ASBL financée majoritairement par les pouvoirs publics) qui se doit d'agir dans l'intérêt général.

Les **clauses sociales** dans les marchés publics sont des stipulations contractuelles qui visent à promouvoir des objectifs sociaux dans le cadre de l'acquisition de biens, services ou travaux. Elles peuvent inclure des exigences telles que l'insertion professionnelle des personnes défavorisées, la formation des jeunes, le respect de conditions de travail décentes, ou l'adoption de pratiques de non-discrimination. Ces clauses permettent aux entités publiques d'utiliser leurs achats comme

leviers pour atteindre des objectifs de politique sociale plus larges.

Les **clauses éthiques** dans les marchés publics sont des dispositions contractuelles qui visent à assurer une conduite éthique et responsable par les fournisseurs et les contractants. Ces clauses peuvent inclure des exigences liées au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, à la transparence des procédures, et au respect des normes éthiques dans les pratiques commerciales et environnementales. L'objectif est de promouvoir l'intégrité et la responsabilité sociale dans les acquisitions publiques.

Les **clauses environnementales** dans les marchés publics sont des stipulations contractuelles qui visent à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable. Ces clauses peuvent inclure des exigences pour l'utilisation de matériaux écologiques, la minimisation des déchets, la réduction de la consommation d'énergie, et l'adoption de processus de fabrication respectueux de l'environnement. Elles encouragent ainsi les fournisseurs et entrepreneurs à adopter des pratiques qui minimisent l'impact environnemental de leurs activités.

Intégrer les clauses sociales, éthiques et environnementales dans vos propres marchés publics

En Belgique, ces clauses sont de plus en plus souvent intégrées dans les cahiers des charges des marchés publics des pouvoirs publics (par exemple, le SPW) pour encourager les entreprises à adopter des pratiques plus responsables. À l'avenir, il n'est pas exclu que de telles clauses soient également incluse directement dans les appels à projets ou les conditions d'agrément des différents pouvoirs subsidiant belges.

Lorsque vous agissez en tant que pouvoir adjudicateur, vous avez-vous-même la possibilité d'intégrer de telles clauses dans vos cahiers des charges. Ainsi, ces clauses peuvent venir compléter les clauses habituelles des cahiers des charges et permettre de départager les offres non seulement sur le prix, les aspects techniques ou encore l'expérience du soumissionnaire, mais aussi sur base de critères sociaux, éthiques ou environnementaux.

Des outils et des guides sont disponibles pour aider les pouvoirs adjudicateurs dans la rédaction de cahiers des charges intégrant ces clauses. Depuis 2013, il existe au sein du SPW (Direction du développement durable et Direction des marchés publics) un dispositif de « facilitateurs clauses sociales ». Le SPW s'intéresse de près à cette thématique. À propos des travaux du SPW, nous vous invitons à prendre connaissance de la [question parlementaire](#) posée par Madame Grovonijs à Madame De Bue, ministre de la fonction publique, de l'informatique, de la simplification administrative, en charge des allocations familiales, du tourisme, du patrimoine et de la sécurité routière, sur « l'intégration de clauses éthiques, sociales et environnementales obligatoires dans les marchés publics » (p. 20). Dans sa réponse, la Ministre fait le point sur l'intégration de ces clauses dans les marchés publics de la Région wallonne, notamment en fournissant des informations sur le nombre de marchés publics incluant de telles clauses, les secteurs concernés, ainsi que les résultats tangibles observés jusqu'à présent en termes d'impact éthique, social et environnemental.

Pour ce qui est des modèles de clauses, nous vous renvoyons vers les modèles de clauses sociales que vous pouvez retrouver [ici](#).

Dans cet article, nous souhaitons vous donner des outils pour intégrer des clauses environnementales dans vos documents de marché.





Comment concevoir l'intégration de critères durables dans les marchés publics ?

Il est possible d'inclure des clauses environnementales afin de limiter les conséquences négatives sur l'environnement (sol, eau, air, biodiversité) et en privilégiant une consommation durable des ressources. Par exemple, des modèles de clauses environnementales peuvent imposer l'utilisation de véhicules propres et de fournitures de bureau écologiques.

Les critères peuvent être introduits à plusieurs niveaux :

- Lors de la définition de l'objet du marché
 - o « Marché public de fournitures de bureau durables ».
 - o « Le maximum des points est attribué aux soumissionnaires qui s'engagent à effectuer les livraisons à pied, à vélo, en triporteur ou via tout autre moyen de transport n'impliquant aucune émission de CO₂ à l'usage. »
- Lors de la sélection de l'entreprise (clause d'exclusion ou critère de sélection)
 - o « Le papier sera constitué de 100% de fibres recyclées, blanchi sans chlore ni agents de blanchiments halogénés. »

- o « Crayon : corps en bois non traité et issu de forêts gérées durablement ».
- o « Les fardes seront en carton constitué de 100% de fibres recyclées, non recouvert de polypropylène et avec un protège bords en métal ».
- Lors de l'exécution du marché » (condition d'exécution)
 - o Emballages du matériel : « le matériel sera fourni dans un emballage collectif et recyclable ».
 - o Emballages alimentaires : « Les denrées sont livrées dans des contenants réutilisables et présentées aux consommateurs dans ces contenants ou sur de la vaisselle. Ces conditionnements seront récupérés par l'adjudicataire à la fin des périodes de repas ou de collation. Les éléments en plastique à usage unique sont interdits ».
 - o Au moins x % de produits issus de l'agriculture biologique (règlement CE 834/2007) sont utilisés dans la confection des repas et/ou collations qui seront commandés par le pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire respecte le % minimum qu'il s'est engagé à respecter dans son offre.
 - o « Les nettoyants universels, nettoyants pour cuisine, pour sanitaires et pour vitres, les savons mains ainsi que les détergents pour lave-vaisselle, vaisselle à la main et machines à laver utilisés par le personnel dans le cadre de ce marché doivent satisfaire aux critères de l'Ecolabel européen et/ou Ecocert et/ou Nordic Swan ou équivalent. »

En conclusion, l'inclusion de clauses socio-environnementales dans les marchés publics en Belgique représente une opportunité significative de promouvoir le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises. Adopter ces clauses, permet non seulement répondre aux attentes croissantes des citoyens en matière de durabilité, mais également exercer une influence positive sur les pratiques commerciales dans le pays. En favorisant les fournisseurs qui intègrent des pratiques responsables, les marchés publics deviennent un levier puissant pour encourager l'innovation, la création d'emplois durables et la préservation de l'environnement.

L'équipe de la CODEF

AUGMENTATION VOLONTAIRE DE L'INDEMNITÉ VÉLO ET CRÉDIT D'IMPÔT : CE QU'IL FAUT SAVOIR



Les avantages du vélo comme moyen de transport durable pour les trajets domicile-travail sont de plus en plus reconnus, tant du point de vue environnemental qu'économique. Le Gouvernement fédéral a, dans cette optique, revu à la hausse le plafond de l'indemnité kilométrique vélo, passant de 0,27 euro à 0,35 euro par kilomètre à partir du 1^{er} janvier 2024. Il n'y a lieu de retenir ni précompte professionnel ni cotisations ONSS dès lors que l'indemnité kilométrique ne dépasse pas le montant exonéré. Cet ajustement reflète un engagement envers la promotion des transports durables. Pour encourager encore plus les employeurs à soutenir cette initiative, un crédit d'impôt temporaire a été instauré.

1) Qu'est-ce qu'un crédit d'impôt ?

Un crédit d'impôt est un avantage fiscal permettant à un employeur de réduire le montant d'impôt à payer. En pratique, cela signifie que l'augmentation des coûts liée à la hausse de l'indemnité vélo peut être compensée par une diminution de l'impôt dû. Ce crédit est applicable tant à l'impôt des sociétés qu'à celui des personnes morales.

2) Conditions

Le crédit d'impôt est disponible pour les indemnités kilométriques vélo augmentées, pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail, entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026, et octroyées au plus tard le 31 décembre 2027.

Une condition importante est que l'augmentation de l'indemnité kilométrique doit être appliquée de manière permanente, sans limitation dans le temps.

3) Montant

Le montant du crédit d'impôt pour l'augmentation facultative de l'indemnité kilométrique vélo est égal à l'augmentation facultative de l'indemnité kilométrique vélo multipliée par le nombre de kilomètres pour lesquels l'indemnité kilométrique vélo est accordée.

L'augmentation est la différence positive entre :

- l'indemnité kilométrique vélo octroyée par l'employeur pour les déplacements domicile-lieu de travail au cours d'une période déterminée ;
- et l'indemnité kilométrique vélo de référence indexée (= indemnité octroyée le 1^{er} juin 2023, avec un minimum de 0,18 euro).

4) Procédure d'octroi - Déclaration

Pour bénéficier du crédit d'impôt, l'ASBL doit l'indiquer dans sa déclaration d'impôt. Elle doit également fournir au SPF Finances un document justifiant l'indemnité kilométrique de référence, le nombre de kilomètres parcourus, et une déclaration attestant que l'augmentation n'est pas compensée par des tiers.

En conclusion, cette mesure incitative offre aux employeurs une opportunité de promouvoir activement l'utilisation du vélo, tout en bénéficiant d'un avantage fiscal significatif. Cette initiative permet d'encourager cette pratique qui peut être avantageuse tant pour la gestion financière que pour l'impact environnemental.

Arrêté royal du 21 mars 2024 déterminant les modalités d'application du crédit d'impôt pour l'augmentation facultative de l'indemnité kilométrique vélo, M.B. 29 mars 2024.

OBLIGATION DE PUBLIER DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ



La [directive \(UE\) 2022/2464](#), adoptée le 14 décembre 2022, introduit des changements significatifs en matière de publication d'informations de durabilité par les entreprises. Cette directive, modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et plusieurs autres directives, doit être transposée dans le droit belge d'ici le 6 juillet 2024. Cet article vise à éclairer les ASBL sur ces nouvelles exigences légales et leur mise en application progressive.

Qu'est-ce que la durabilité ?

La durabilité d'une entreprise englobe les questions environnementales et sociales, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption, ainsi que les facteurs de gouvernance.

Quelles ASBL sont concernées ?

Les obligations introduites par la directive concernent principalement :

- **Les grandes entreprises** : les entreprises qui dépassent deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs : un total du bilan de 20 millions d'euros, un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros, et un nombre moyen de travailleurs salariés de 250 au cours de l'exercice.
- **Les petites et moyennes entreprises cotées** (à l'exception des microentreprises) et **certaines groupes de PME cotées**, qui doivent

publier des informations consolidées. Pour ces entreprises, la Commission européenne établira des normes d'informations simplifiées.

- **Les grands groupes d'entreprises** qui dépassent, sur une base consolidée, les mêmes seuils que ceux des grandes entreprises.
- **Les entreprises mères non européennes** qui génèrent un chiffre d'affaires net consolidé supérieur à 150 millions d'euros et opèrent dans l'UE via une grande filiale ou une succursale européenne dont le chiffre d'affaires est d'au moins 40 millions d'euros.

Pour les ASBL, ne sont donc concernées que les grandes ASBL au sens de la directive. Toutefois, pour toutes les ASBL, cette législation peut servir d'inspiration et représenter une opportunité pour réviser vos propres pratiques de durabilité et ajuster votre reporting (par exemple dans vos rapports d'activité) pour mieux refléter votre impact environnemental et social.

Quelles sont les obligations prévues par la directive ?

La directive organise une obligation de reporting en ce qui concerne la durabilité des entreprises. Les informations à publier incluent entre autres une description du modèle commercial et de la stratégie de l'entreprise, notamment sa résilience face aux risques de durabilité, les opportunités présentées par les questions de durabilité pour l'entreprise, et les plans définis par l'entreprise

pour assurer la compatibilité de son modèle commercial et de sa stratégie avec la transition vers une économie durable. L'entreprise doit également établir des objectifs de durabilité, avec des échéances précises, notamment les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et faire état de l'avancée de ces objectifs.

Vous pouvez retrouver la liste complète des informations à publier sur le [site du SPF Economie](#).

Cette liste peut vous servir d'inspiration pour savoir quels sont les points clés à aborder si vous souhaitez faire état de la durabilité de votre ASBL, par exemple dans vos rapports d'activité, ou lors d'une analyse interne de votre impact social et environnemental.

Le contrôle de la conformité de la publication d'informations en matière de durabilité aux dispositions légales sera effectué par l'auditeur légal de l'entreprise et/ou par un auditeur externe ou un prestataire de services d'assurance indépendant, selon les Etats membres.

Entrée en vigueur

Comme annoncé précédemment, cette directive doit encore faire l'objet d'une transposition en

droit belge, d'ici le 6 juillet 2024. Il est prévu que les nouvelles obligations entrent en vigueur de manière échelonnée.

Pour les grandes ASBL, l'obligation d'inclure ces informations dans leur rapport annuel prendra effet **dès les exercices comptables débutant le 1^{er} janvier 2025** (ou après cette date).

Conclusion

La Directive (UE) 2022/2464 marque un tournant significatif dans la responsabilisation des entreprises en matière de durabilité. En imposant une publication détaillée des pratiques de durabilité, elle vise à renforcer la transparence et à promouvoir un modèle économique plus durable. Les entreprises, en particulier les grandes ASBL, se trouvent ainsi au cœur d'un changement profond, où la responsabilité sociale et environnementale devient aussi cruciale que la rentabilité économique. Cette législation ne constitue pas seulement une contrainte mais également une opportunité pour réviser les pratiques existantes et innover dans la gestion des impacts sociaux et environnementaux.

BLOCAGE DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE



En mars 2021, le Parlement européen avait publié une proposition de règles européennes sur les exigences de vigilance raisonnable pour les entreprises. Cette ébauche avait donné lieu à la rédaction d'une proposition de directive, dont le texte a subi de nombreux changements depuis 2022. Vous pouvez consulter cette proposition de directive [ici](#).

Cette « Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité » permettrait de contraindre les entreprises à adopter des mesures préventives contre les violations des droits humains et les dommages environ-

nementaux dans leurs chaînes de valeur mondiales. À défaut d'adopter de telles mesures, les entreprises pourraient voir leur responsabilité engagée.

Ce projet de directive a toutefois été bloqué par le Conseil de l'UE ce 28 février 2024, suite à l'intervention de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, alors qu'il avait recueilli le soutien de nombreuses entreprises, fédérations professionnelles et organisations internationales. La proposition est toujours sur la table mais il est peu probable qu'un accord aboutisse avant les élections européennes.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [l'article de la Commission européenne](#) sur la durabilité des entreprises et l'accord ainsi que l'article d'OXFAM sur le blocage du Conseil de l'UE, intitulé [Les Etats membres bloquent une législation européenne historique sur le devoir de vigilance, les citoyens et la planète paient la facture](#).

LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE



Dans un monde de plus en plus connecté, il est quasiment impossible de considérer l'activité des organisations sans envisager la digitalisation. Malgré une prise de conscience croissante, notre empreinte numérique continue d'augmenter chaque année, contribuant à hauteur de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, un chiffre qui pourrait tripler d'ici 2050 avec la généralisation croissante de l'intelligence artificielle.

Les impacts du numérique ne se limitent pas à l'environnement, même si nous nous concentrons que sur ceux-ci, mais touchent également des aspects sociaux tels que l'extraction minière, l'inclusion, l'accessibilité, l'addiction au numérique, la protection de la vie privée.

Quels sont les facteurs qui contribuent à l'importance de l'empreinte carbone du numérique ?

1. La production et consommation énergétique des appareils : Le calcul de l'empreinte carbone des appareils dépasse largement l'impact direct de l'utilisation des technologies digitales. Son calcul est complexifié par la nature technique des équipements numériques, nécessitant une analyse complète du cycle de vie, de la fabrication à la gestion en fin de vie. Cette fabrication implique une consommation énorme d'énergie,

d'eau et de matières premières, notamment pour l'extraction de terres rares, ainsi que des pollutions dues à la dispersion de produits toxiques.

2. Centre de données et infrastructure : Les centres de données nécessitent d'importantes quantités d'énergie pour alimenter et refroidir les serveurs qui stockent et traitent les données. Cette consommation d'énergie est continuellement accrue pour répondre à la demande croissante de services en ligne, tels que le cloud, le streaming vidéo et les réseaux sociaux. Les infrastructures physiques nécessaires pour connecter les utilisateurs aux serveurs, comme les réseaux de fibre optique, les câbles sous-marins et les antennes cellulaires, ont également un impact sur l'empreinte carbone.

3. Transfert de données : Chaque action en ligne, qu'il s'agisse d'envoyer un mail, de visionner une vidéo en streaming ou de télécharger des fichiers, implique le transfert de données à travers des réseaux de communication. Ces transferts nécessitent de l'énergie, notamment pour alimenter les équipements de transmission, tels que les routeurs et les commutateurs, ainsi que pour maintenir les infrastructures de réseau en fonctionnement.

4. Obsolescence : La rapide obsolescence des appareils électroniques, poussée par l'évolution rapide de la technologie et le désir constant d'avoir le dernier modèle, contribue à alourdir l'empreinte carbone du numérique.

5. Déchets électroniques : La gestion des appareils obsolètes et des composants électroniques usagés, constitue un défi majeur en matière de durabilité. La plupart de ces déchets finissent dans des décharges ou sont incinérés, contribuant ainsi à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, ainsi qu'à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.



- Recyclons correctement les appareils hors d'usage pour récupérer un maximum de matériaux (via le réseau Récupel).
- 2. En réduisant l'impact sur les usages :
 - Utilisons un moteur de recherche écoresponsable (Ecosia, Lilo, Ecogine et YouCare).
 - Limitons la consommation de vidéos et privilégions le téléchargement via wifi et en limitant la définition de la vidéo.
 - Réduisons la taille des fichiers et favorisons le partage de documents dans des drives partagés.
 - Évitions les réponses à tous les destinataires dans les mails et vidons régulièrement nos boîtes de réception.
 - Optons pour le mode sombre et désactivons les fonctionnalités non utilisées lors des visioconférences.

Qu'est ce que le numérique responsable ?

Le numérique responsable est une démarche environnementale, éthique et sociale en réponse à l'essor exponentiel du secteur et son empreinte sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Elle fait référence à une approche de l'utilisation des technologies numériques qui vise à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, la société et l'économie et ainsi atteindre les objectifs de développement durable.

Comment mon organisation peut contribuer à une approche responsable du numérique ?

1. En réduisant l'impact des équipements :

- Protégeons nos équipements pour prolonger leur durée de vie (coque de téléphone, housse d'ordinateur).
- Privilégions la réparation et la revente pour donner une seconde vie aux appareils.
- Optons pour des équipements reconditionnés ou en location, en tenant compte de leur indice de réparabilité et des labels PEAT et TCO.

En conclusion :

En résumé, le numérique est désormais omniprésent dans nos vies, offrant ainsi une opportunité précieuse de transformer notre rapport à la technologie. En unissant nos efforts et en optant pour une approche plus réfléchie et durable du numérique, nous pouvons façonner un avenir où l'innovation et la durabilité se conjuguent pour le bien de tous.



ISIT-BE : fournit des guides, outils, formations, ateliers afin de vous aider à minimiser les impacts négatifs de vos équipements, usages et services numériques.

Si vous souhaitez signer la charte Numérique responsable c'est ici : https://charter.isit-europe.org/signer-charte-nr/?lang=fr_FR

À VOS AGENDAS : Le 18 et 19 juin 2024 aura lieu de **Green Tech Forum Brussels** (à la maison de la poste à Bruxelles) sous le patronage de Planet Tech'Care, co-organisé par le Belgium Institute for Sustainable IT (ISIT), Numeum et SustAln Brussels. C'est un événement unique qui fait converger technologie et durabilité. Au programme 20 conférences, 15 ateliers et 50 exposants, c'est un événement à ne pas rater.

Pour vous inscrire c'est ici : <https://www.greentech-forum-brussels.com/>








ne manque pas d'ErE

Rejoignez-nous pour cette formation intensive qui analyse les enjeux environnementaux en proposant des solutions pour agir et devenez une personne ressource afin d'implémenter du changement au sein de votre structure.

Cette formation en plus de professionnaliser votre ASBL aux enjeux environnementaux vous permettra d'accompagner vos publics vers le changement en surmontant leurs résistances.

Au programme :

 **4 journées de formations basées sur la théorie, de la mise en pratique et des outils concrets.**

-  Balade immersive en pleine nature
-  Développer la biodiversité sur le lieu de travail
-  Le changement climatique et la transition énergétique
-  L'éco consommation au bureau
-  Enjeux de santé et environnement
-  Les saisons de l'engagement
-  Accompagner les dynamiques de changement

 **1 journée d'intervision axée sur la bonification des actions envisagées par les participants**

 **Un accompagnement spécifique de chaque participant**

La CODEF collabore avec différents acteurs du secteur environnemental :



2024

Namur

Louvain-la-Neuve

Module de juin

Inscription



Module de septembre

Inscription



ACTUALITÉS DES PARTENAIRES



Écoconso (anciennement « Le Réseau Eco-consommation ») est issu d'une initiative commune, en 1991, de plusieurs associations actives, les unes dans le domaine de l'environnement, les autres en matière de protection des consommateurs. Il a donc développé une large expertise dans ces domaines complémentaires. Écoconso encourage des comportements et des modes de consommation respectueux de l'environnement et de la santé.

Pas de formation prochainement mais restez au courant :
<https://www.ecoconso.be/fr/all-events>



Éducation environnement est une ASBL qui a pour but de sensibiliser chacun à vivre une relation plus proche avec la nature et avec son environnement local, de l'aider à comprendre la place de l'humain et la sienne en particulier, dans un monde complexe, avec ses enjeux et interactions, et de l'encourager à être acteur dans son milieu de vie.

Formation Interprète Nature et environnement

L'objectif de la formation « INeE » est de former des personnes-relais équipées de connaissances et de compétences pédagogiques pour éveiller un public à la citoyenneté et au maintien d'un environnement de qualité. La formation donne accès au brevet de « Guide-nature® » délivré par les Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB)

Pour en savoir plus, ne manquez pas la soirée d'info qui se tiendra le vendredi 31 mai de 19h00 à 20h30 dans nos locaux du Jardin Botanique, rue Fusch 3 à 4000 Liège.

Infos et inscriptions : +32 (0)4 250 75 10 ; info@education-environnement.be



Canopéa est une fédération d'associations environnementales est née en 1974. Elle représente 130 associations dont les actions s'étendent du local à l'international. La fédération est reconnue pour la qualité de son travail en Education Permanente. Suivi critique des politiques publiques et propositions de solutions concrètes et innovantes se conjuguent dans la volonté d'accélérer la transition écologique et solidaire.

Le 25 mai 2024 à Namur - Dévalidons la lutte climatique !



Handicap et climat, deux sujets différents ? Pas si sûr... Les personnes en situation de handicap représentent 27% de la population belge. Nous ne pouvons les ignorer dans le processus de construction d'une transition écologique juste ! Nous vous proposons un événement accessible et inclusif avec diverses activités sur les thèmes du climat et du handicap, et les liens entre ces deux thématiques : balades, ateliers, conférences, etc. (Accessibles aux PMR !)

Découvrez le programme ici : <https://www.canopea.be/devalidons-la-lutte-climatique/>

ACTUALITÉS DES PARTENAIRES



faune & biotopes



Faune & Biotopes est une structure de terrain, cherchant à déployer le réseau écologique en faveur de la conservation des espèces. Faune & Biotopes dispose d'une expertise technique en matière de biodiversité, d'aménagements propices à la conservation des espèces, conseil et encadrement de divers acteurs pour la mise en œuvre d'action de conservation.

Pas de formation prochainement mais restez au courant :

<https://www.faune-biotopes.be/our-services>



**INSTITUT
ECO-CONSEIL**

Depuis 1989, **l'Institut Eco-Conseil** contribue à augmenter la capacité d'agir et le potentiel de transformation socio-écologique des personnes, des organisations et des territoires, aux échelles locales, régionales et internationales. Nous contribuons à construire un futur positif et durable en formant des professionnels de l'accompagnement au changement spécialisés dans les thématiques liées à l'environnement, au développement durable et à la transition socio-écologique.

Quelle place pour une justice sociale dans la transition écologique ?



S'immerger dans le sujet de l'urgence environnementale et de la justice sociale entraîne des questionnements profonds sur l'évolution de notre société et sur nos modes de vie. Cette formation vise à remettre au cœur de la transition la lutte contre les inégalités et la justice sociale. Bientôt reprogrammé ! Formation de deux jours à Mundo N à Namur, à partir de 180 euros.

Pour plus d'informations : [Quelle place pour la justice sociale dans la transition écologique ? \(academia-transitions.be\)](https://academia-transitions.be)



Écotopie - laboratoire d'écopédagogie est une association d'éducation permanente engagée pour une transformation de la société en s'appuyant sur une éducation relative à l'environnement (ErE). Les formations, publications et recherches réalisées visent à politiser les enjeux environnementaux et à rendre la pédagogie émancipatrice

Techniques d'animation en éducation relative à l'environnement

Parcours d'initiation à l'écopédagogie/Mai 2024.

Comment animer un groupe sur le terrain ? Quelles techniques d'animation mettre au service de la découverte et de l'apprentissage ? Comment stimuler la participation individuelle et la mobilisation collective ? Écotopie propose une formation de 4 jours pour partager ces questions et ces enjeux. Cette session aura lieu en milieu rural, à Modave.

Pour plus d'informations : [Techniques d'animation en Éducation relative à l'Environnement • Écotopie \(ecotopie.be\)](https://ecotopie.be)

PLANNING DES FORMATIONS DU 1^{ER} SEMESTRE 2024

Mai

21
MARDI

RGPD :
obligations, mise en conformité et outils
9h30-12h30 | Visioconférence

23
JEUDI
et
30
JEUDI

Brevet Européen des Premiers Secours
- BEPS milieu professionnel (2 jours)
9h30-16h00 | Locaux Croix Rouge

Juin

06
JEUDI

Les responsabilités des administrateurs
d'ASBL et la bonne gouvernance
9h30-16h30 | Namur

Comment encoder vos données
rapidement et facilement
sur la plateforme de la CODEF

MERCREDI
15
MAI

15h30 - 17h00
Visioconférence

JEUDI
30
MAI

9h30 - 11h00
Visioconférence

JEUDI
20
JUN

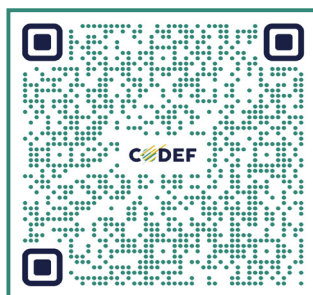
17h00 - 18h30
Visioconférence

Réservé aux membres CODEF

Retrouvez [le catalogue des formations](#) sur [la plateforme de la CODEF](#)!

N'oubliez pas d'inscrire votre ASBL
au préalable sur la plateforme pour valider l'inscription.

Contact : support@codef.be



CODEF

ACTUALITÉS DIVERSES

PASSEZ À LA DÉCARBON'ACTION !

Comprendre pour Agir

Workshop : "Fresque du Climat"

- Atelier pour les ASBL bruxelloises -

Mercredi 29 mai

9h à 13h

• Quai du Commerce 48,1000 Bruxelles

🌐 Langue : Français
(NL slides beschikbaar op aanvraag)



DECARBON'
action

A project by
BRUXEO

Face à l'urgence environnementale, BRUXEO lance Décarbon'Action, un service gratuit spécialement conçu pour les ASBL à profit social désirant s'engager dans une démarche de durabilité. Financé par la COCOF et IRISCARE, notre programme propose des accompagnements individualisés, des groupes de travail sectoriels, des workshops, des séminaires, ainsi que l'accès à une bibliothèque de ressources thématiques. En adoptant une démarche structurée autour du tryptique Sensibilisation - Diagnostic - Action, nos conseillers Décarbon'Action vous fournissent les outils nécessaires pour élaborer et guider

vos stratégies environnementales. Vous serez ainsi équipés pour agir efficacement sur des domaines clés tels que la mobilité, le numérique, la gestion des déchets, l'énergie, l'alimentation, et la biodiversité. Ces divers axes d'accompagnement, offerts gratuitement aux ASBL éligibles, vous aideront à réduire significativement votre empreinte carbone, à respecter les normes environnementales et à devenir un leader écologique dans votre secteur.

Intéressé(e) ?

N'hésitez pas à contacter notre équipe :

Jeremy Bette : jeremy.bette@bruxeo.be

Guillaume Gustin : guillaume.gustin@bruxeo.be

GREENTECH FORUM BRUSSELS, THE NEW TECH & SUSTAINABILITY EVENT



GreenTech Forum Brussels, the new Tech & Sustainability event

18-19 June 2024
Maison de la Poste, Brussels, Belgium

Under the patronage of:

Planet Tech'Care

Register Book your stand

18-19 Juin 2024 - Maison de la Poste, Brussels, Belgique

GreenTech Forum Brussels est le nouvel événement professionnel Tech et Sustainability. Placé sous le haut patronage de Planet Tech'Care et co-organisé par l'Institut Belge du Numérique Responsable, Numeum et SustAln.brussels, GTF Brussels se tiendra les 18 et 19 juin 2024 à la Maison de la Poste à Bruxelles. Vous êtes engagé.es en faveur d'un numérique plus responsable ?

Venez participer aux 35 sessions (conférences et ateliers) et rencontrer près de 50 exposants qui pourront vous accompagner dans vos démarches.

<https://www.greentech-forum-brussels.com/>

En tant que partenaire de l'évènement GreenTech Forum Brussels, la CODEF permet à ses membres de bénéficier de 20% de réduction sur les badges visiteurs. Pour cela, contactez-nous l'adresse support@codef.be.



INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA CODEF LE 19/06/2024

Cette année, l'Organe d'administration de la CODEF est ravi de convier ses membres à son Assemblée générale annuelle de juin dans le prestigieux cadre du Château du Val Saint Lambert.

Ce lieu emblématique et majestueux, entourés de l'histoire et de la beauté architecturale a été choisi pour offrir une expérience unique et mémorable lors des échanges d'idées et prises de décisions importantes.



En plus des points formels de l'Assemblée générale, des moments de célébration et d'activités de cohésion seront prévus pour renforcer les liens et marquer ensemble les jalons importants de notre développement.



Toutes les informations relatives à cette Assemblée générale seront disponibles sur le [site de la CODEF](#) (accès réservé aux membres).

Au plaisir de vous y accueillir !

SAVE THE DATE !

Le **26 septembre 2024**, rejoignez-nous pour l'événement de clôture du projet « La CODEF ne manque pas d'Ere » (modules de formations d'éducation relative à l'environnement).

Rendez-vous à la Grand poste de Liège, où se dérouleront des interventions, des ateliers sur la RSE et sur les leviers d'actions pour intégrer les objectifs du développement durable au sein de vos structures.



NOS MEMBRES ENGAGÉS DANS L'ENVIRONNEMENT



ACR+ est un réseau international de villes et de régions partageant le but de promouvoir une gestion durable des ressources et d'accélérer la transition vers une économie circulaire sur leurs territoires et au-delà, et ce depuis 25 ans.

Avenue des Arts 3-4-5 à 1210 BRUXELLES - Tél.: 02/234 65 00
fb@acrplus.org - <https://www.acrplus.org/fr/>

L'asbl Adage organise des activités et animations de sensibilisation à la nature à destinations des écoles, des structures extrascolaires, des familles : animations pédagogiques, visites guidées, stages, ateliers, ... Elle promeut également les circuits courts et les produits locaux via la gestion d'une boutique de produits de terroir à l'accueil de la Maison du Parc naturel.



Rue des sapins, 31 à 7603 BON-SECOURS - 069/77.98.70
info@pnpe.be



L'Association naturaliste Ardenne & Gaume, depuis 1941, s'engage activement dans la préservation et la promotion du patrimoine naturel, historique et paysager de Wallonie. Nous gérons plus de 800 hectares d'espaces naturels remarquables afin de les préserver pour les générations futures.

Rue du Camp Romain 79 5500 Furfooz - 0498 937561
secretariat@ardenne-et-gaume.be
<https://www.ardenne-et-gaume.be/>

AFEN ASBL gère l'un des 11 Centres d'Initiation à l'Environnement de Wallonie (CRIE). Elle propose une large palette d'activités, pour des publics variés : animations (extra)scolaires, balades et ateliers, formations, soutien pédagogique et accompagnement de projets pour des écoles, associations, communes...



Fourneau Saint-Michel, 10 à 6870 SAINT-HUBERT - 084/34 59 73
crie@criesthubert.be
<https://www.criesthubert.be/>



Charleroi Nature asbl a été fondée en 2009 par la ville de Charleroi afin d'assurer la coordination du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), d'organiser et soutenir la participation citoyenne autour de la Nature en Ville, et d'ainsi permettre la mise en place d'actions de protection et de valorisation des espaces naturels (trames vertes et bleues) du territoire carolo.

Avenue des Muguets, 16 à 6001 MARCINELLE - 071/18 10 90
anabelle@chana.be
<http://www.chana.be/chana/>



Basé à Rossignol (Tintigny), le Contrat de Rivières Semois-Chiers couvre 21 communes du sud de la Wallonie (19 en Province de Luxembourg, 2 en Province de Namur). Un Contrat de Rivière consiste à réunir autour d'une même table tous les acteurs de la vallée en vue de définir de manière consensuelle un programme d'actions visant à gérer au mieux les ressources en eau du bassin.

Rue Camille Joset, 1 à 6730 ROSSIGNOL - 063/38 89 44

info@semois-chiers.be

<https://www.semois-chiers.be/>

D'une manière générale l'association a pour but d'informer et sensibiliser de manière intégrée, globale et concertée, sur le cycle de l'eau dans le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette et d'organiser le dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord (art. D32, §3 du code de l'eau en Région wallonne). Ce protocole d'accord contribue à atteindre les objectifs environnementaux établis aux art. D1^{er} et D22 du code de l'eau en engageant ses signataires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à atteindre des objectifs déterminés.

Rue des Andains 3, 1360 Perwez - 081 24 00 4

contrat.riviere@crdg.be

<http://www.crdg.eu/>



Le Contrat de Rivière Lesse, coordonné par une « cellule de coordination », regroupe tous les acteurs et usagers de l'eau d'un même bassin versant afin de définir et de mettre en œuvre des actions concrètes visant la restauration, la protection et la valorisation des cours d'eau et de leurs abords.

Rue de Dewoin, 48 à 5580 ROCHEFORT - 084/22 26 65

info@crlesse.be

<http://www.crlesse.be/>

Le Contrat de Rivière Moselle est l'un de 14 Contrat de Rivière de Wallonie et couvre 3 territoires : les antennes des bassins versants de l'Our, de la Haute-Sûre et de l'Attert. Localement ce sont les Parcs naturels qui mettent en œuvre la dynamique et le suivi des actions.

Von-Orley-Strasse, 24 à 4790 BRUG-REULAND - 080/44 03 98

crmoselle@gmail.com

<http://www.coop-site.net/Botrange/?Mosel>



Le Contrat de rivière Ourthe, actif sur 29 communes, est issu d'une démarche volontaire d'acteurs qui s'engagent dans un programme d'actions visant à concilier les multiples fonctions et usages de l'eau. La cellule de coordination, basée à Hamoir, est aujourd'hui composée de 8 personnes.

Rue de la Laiterie, 5 à 6941 TOHOGNE - 086/21 08 44

cr.ourthe@skynet.be

<http://www.cr-ourthe.be/>



Le Contrat de Rivière consiste à rassembler les pouvoirs publics, riverains, pêcheurs, scientifiques, industriels, agriculteurs, défenseurs de la nature, ... en vue de définir ensemble, chacun dans le cadre de ses compétences et dans la mesure de ses possibilités, un programme d'actions pour restaurer, protéger et valoriser la qualité des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eaux du bassin, mais aussi pour concilier leurs multiples fonctions et usages.

Place Saint-Remacle, 32 à 4970 STAVELOT - 080/28 24 35

crambleve@gmail.com

<https://www.crambleve.com/>

L'équipe du Contrat de Rivière Sambre et Affluents parcourt les cours d'eau du sous-bassin hydrographique de la Sambre et dresse un inventaire des dégradations et pollutions des rivières. Parmi ses missions, on retrouve la sensibilisation, l'analyse de la qualité biologique de l'eau, la préservation et la restauration de la biodiversité dans et autour de la rivière, la gestion des risques d'inondations.



Rue de Monceau Fontaine, 42 Bte 20 à 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE - 071/96 07 18

info@crsambre.be

<https://www.crsambre.be/>



Le contrat de rivière a pour but de rassembler autour d'une même table tous les auteurs de l'eau concernés sur un même bassin hydrographique. Un inventaire des cours d'eau est effectué tous les 3 ans. De celui-ci découle un programme d'actions concerté avec nos partenaires pour améliorer les 140 cours d'eau du sous bassin de la Senne.

Place Josse Goffin, 1 à 1480 TUBIZE - 02/355 02 15

info@crsenne.be

<http://www.crsenne.be/>

Ekikrok est une asbl citoyenne qui poursuit des missions de sensibilisation à l'alimentation saine et durable et d'éducation relative à l'environnement sur son jardin-potager et à l'épicerie citoyenne. L'asbl organise des stages et animations à destination du tout public, des enfants et des publics fragilisés.



Rue du Don Dieu Cauwere, 13 à 5032 BOSSIERE

<https://ekikrok.be/>



faune & biotopes

Faune & Biotopes ambitionne l'amélioration du réseau écologique en Wallonie. Davantage d'espaces d'accueil pour les espèces sauvages, c'est l'affaire de tous ! Faune & Biotopes accompagne divers acteurs dans cette démarche : agriculteurs, forestiers, communes, entreprises, etc. Nos services : conseils techniques, formations, monitoring d'espèces.

Rue Nanon, 98 à 5000 NAMUR - 0499/48 14 91

info@faune-biotopes.be

<http://faune-biotopes.be/>

influences végétales

Le développement des cantines durables est une matière transversale. Nous travaillons sur 3 axes-clé : 1) l'éducation – y compris les savoir-faire. 2) la santé – y compris celle de l'environnement. 3) le circuit-court – y compris la rencontre entre l'offre et la demande & en particulier le maraîchage bio. Essentiellement dans le secteur scolaire : fondamental (maternel et primaire), secondaire & supérieur.

Rue de Moha, 17 boîte 3 à 5030 GEMBLoux - 081/51 01 66

info@influences-vegetales.eu

<http://influences-vegetales.eu/>

L'ASBL Natagriwal a pour mission d'informer, de conseiller et d'encadrer les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires publics ou privés à propos du programme agroenvironnemental et climatique et du réseau écologique Natura 2000. Les domaines d'action couverts par l'ASBL sont l'agriculture (plus particulièrement les relations agriculture – environnement), la forêt, la biodiversité et la gestion des milieux semi-naturels, les plantations en milieu agricole.



Chemin du Cyclotron, 2 Bte L07.01.14 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE - 010/47 37 71

info@natagriwal.be - <https://www.natagriwal.be/>



Depuis 2012, Nos Oignons promeut l'agriculture durable et sociale en organisant des ateliers collectifs de maraîchage et savoir-faire paysans et en soutenant la mise en place d'expériences individuelles dans les fermes.

Rue du Grand Hospice, 6 à 1000 BRUXELLES - 0471/21 28 01

info@nosoignons.org

<https://nosoignons.org/>

Le projet de Parc national de la Vallée de la Semois a été porté par une coalition territoriale, représentative de la majorité des acteurs impliqués dans la mise en place des actions. Ces acteurs clés sont issus de différents secteurs : les Communes du territoire, les propriétaires de plus de 500 ha de territoire inclus dans le périmètre, le Département de la Nature et des Forêts, etc.

Parc national
VALLÉE DE
LA SEMOIS

Rue de la Station, 1C à 6850 Paliseul - 0491/39.72.02

c.jacquemin@pndg.be

<https://semois-parcnational.be/>



Pêche Nature en environnement - (PNE)

Vieille Voie de Tongres, 48 à 4000 Liège - 0476/66.01.53

marc.dehin@gmail.com



Planteurs d'Avenir est un collectif citoyen en Hesbaye, fortement déboisée, qui organise des chantiers participatifs de plantation de haies/arbres et crée du lien entre villageois et agriculteurs. Objectifs ODD poursuivis : soutien à la biodiversité, bien-être du bétail, décarbonation, filtrage de l'eau de pluie pour nappes, lutte contre l'érosion des sols, liens sociaux.

Rue de la Savate 35A 4340 Othée (Awans) - 0498 62 88 71

planteursdavenir@gmail.com

<https://www.planteursdavenir.be/>

Le Prémobile asbl vous emmène à la découverte de votre environnement ! Via un panel d'activités, nous vous invitons à vivre la nature avec tous les sens, à vous en imprégner, à mieux la comprendre et à l'aimer pour mieux la protéger. Notre objectif est de sensibiliser les enfants et les adultes aux richesses de la nature et de l'environnement.

Rue de l'île, 18 à 5580 LESSIVE - 0494383338

lepremobile@gmail.com

<https://lepremobile.be/>



PROTECT'eau

PROTECT'eau vous propose des conseils techniques personnalisés et un encadrement administratif pour respecter les dispositions du Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) et la réglementation relative aux produits phytopharmaceutiques visant à réduire les risques de contamination de nos ressources en eau. Créé en février 2017, l'ASBL PROTECT'eau est le résultat de la fusion des équipes, des services, des missions et des ressources des asbl Nitrawal et PhyteauWal.

Avenue de Stassart, 14-16 à 5000 NAMUR - 081/72 89 92

<https://protecteau.be/fr>

L'association Rangers of Belgium protège la Nature, le Patrimoine et la Ruralité dans un esprit « Scout » en organisant des actions sur le terrain.

Rue d'Azy, 30 à 6824 Chassepierre - 061/513653

jacquesbergen@icloud.com

<https://www.rangersofbelgium.be/>



L'asbl RCR² – Réseau de Collectifs en Recherche de Résilience – soutien et visibilise toute initiative locale, collective et autogérée promouvant des modes de vie : – qui respectent les conditions d'habitabilité de la planète ; – qui prennent soins de nos conditions d'existence et des vivants dont elles dépendent ; – qui permettent de remettre le vivant au centre des préoccupations afin de construire des modes de vie viables et vivables sur le long terme.

Place de l'Ilon, 13 à 5000 NAMUR- 081/22 69 50

info@asblrcr.be

<https://www.asblrcr.be/>



RIVEO propose : un site de découverte des milieux aquatiques avec des aquariums de poissons d'eau douce, des expositions thématiques, des jardins au fil de la pierre et de l'eau et un minigolf. Des animations de découverte de la rivière et des milieux aquatiques à vivre et à découvrir au travers de jeux et d'expériences ludiques, adaptées à tous les âges (à partir de 2.5 ans).

Rue Haute, 4 à 6990 HOTTON - 084/41 35 71

info@riveo.be

<http://www.riveo.be/>

La SRPBML (anciennement FRPBML) fait partie de la Fédération Meuse Aval ASBL. Sa couverture géographique va sur la Meuse de l'aval du pont de Seraing à la frontière hollandaise, en reprenant le canal Albert (jusqu'à Canne), la Berwinne, le Ru d'Asse, la Gueule, le Hemlot, la darse de Cheratte. La gravière Brock à Hermalle est pêchable à la condition d'être en possession de la carte de membre de la Basse-Meuse (en plus du permis RW).

Montagne de Bueren, 32 à 4000 Liège - 0494/54.96.73

felix.cornette@gmail.com



**WWOOF
BELGIUM**

Voici pour l'asbl Wwoof Belgium : À travers l'expérience pratique du wwoofing l'asbl veut promouvoir le rapprochement entre consommateurs et producteurs, la conscientisation de l'importance de la paysannerie, des modes de vie durables et plus généralement de l'écologie et du respect de l'environnement.

Chaussée de Wavre, 37 5030 à Gembloux

info@wwoof.be

<https://wwoof.be/>

Zero Waste Belgium est une association bénévole qui sensibilise aux problèmes liés aux déchets et au gaspillage en Belgique. Elle propose des solutions simples et accessibles à tous pour réduire la production de déchets et diminuer notre empreinte sur l'environnement. L'association veut inciter au changement par l'action et participer ainsi à la transition écologique vers une société plus sobre et économe en ressources.

Chaussée de Charleroi, 216 à 1060 SAINT-GILLES

info@zerowastebelgium.org

<http://www.zerowastebelgium.org/fr/>



**ZERO
WASTE
BELGIUM**



En tant que membre de la CODEF, votre association dispose d'une page vitrine dans l'[annuaire des membres](#) sur notre site internet.

Cet annuaire référencé donne une visibilité supplémentaire à votre association, ses missions et ses activités auprès du grand public. C'est pourquoi il est important de tenir son contenu à jour.

Vous souhaitez effectuer un changement dans votre fiche ? Adressez votre demande à notre service communication via email à communication@codef.be.

Le saviez-vous ?

Votre association organise une activité ou un événement et souhaite qu'il soit partagé à un grand nombre d'acteurs du secteur associatif ? Vous êtes à la recherche d'une nouvelle recrue pour agrandir votre équipe et avez une offre d'emploi à communiquer ? La CODEF peut vous aider à diffuser vos contenus !

Faites nous parvenir les informations (date, lieu, affiche, description, liens éventuels) via support@codef.be et notre service communication se chargera de le relayer via notre site internet et nos réseaux sociaux !

Encore plus simple : envoyez-nous votre lien Facebook via le [Messenger](#) de la CODEF !

